



20 novembre 2025

CIRCULAIRE CTOI 2025–37

Madame/Monsieur,

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TRANSBORDEMENTS EN MER (PRO) – SOUMISSION DANS L'APPLICATION E-RAV DE L'AUTORISATION PRÉALABLE DES LSTLV POUR TRANSBORDER EN MER

Les CPC sont informées que la déclaration de leurs grands palangriers thoniers (LSTLV), qui ont reçu l'autorisation préalable de transborder en mer, doit dorénavant être réalisée par le biais de l'[application e-RAV](#). Comme requis par la [Résolution 25/05](#) de la CTOI, ces informations seront désormais rendues publiques par le biais de l'application.

Extrait de la Résolution CTOI 25/05

Autorisation de l'État du pavillon

16. Les LSTLV ne sont pas autorisés à transborder en mer, sauf s'ils en ont obtenu l'autorisation préalable de leur CPC du pavillon.

17. Les informations relatives aux autorisations préalables pour les LSTLV seront rendues publiques. Les CPC concernées communiqueront leurs autorisations de transbordement de LSTLV avant le 1^{er} septembre 2025 et, en cas de modification de ces autorisations, les CPC en informeront immédiatement le Secrétariat.

Afin de rechercher des autorisations préalables de transbordements pour un LSTLV donné, veuillez consulter le manuel [LSTLV Prior transshipment authorisations in a nutshell](#) (pages 4 à 5).

Cordialement,

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Néant

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.